



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2023-09037

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2023-09-14-00002 - Arrêté portant modification de la composition du conseil de famille des Pupilles de l'Etat (3 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-09-14-00002

Arrêté portant modification de la composition
du conseil de famille des Pupilles de l'Etat

ARRÊTÉ

Portant modification de la composition du Conseil de Famille des Pupilles de l'État

Le préfet d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la Famille et de l'Aide Sociale ;

Vu la Loi n°2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption, article 21 modifiant l'article L224-2 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2021 fixant la composition du Conseil de Famille des Pupilles de l'État ;

Vu la lettre reçue en date du 10 octobre 2022 de l'association Enfance et Famille d'Adoption d'Indre-et-Loire pour la désignation d'une nouvelle suppléante;

Vu le courriel reçu en date du 05 septembre 2023 désignant le titulaire et le suppléant de l'association d'entraide des Pupilles et anciens Pupilles de l'État ;

Vu le courriel reçu en date du 06 septembre 2023 confirmant le souhait de renouvellement de mandat de représentant en qualité de personne qualifiée ;

Vu le décret du 07 décembre 2022 , portant nomination de Monsieur Patrice LATRON en tant que qualité de préfet d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1^{er}: L'article 1 de l'arrêté du 27 septembre 2021 sur la composition du Conseil de Famille des Pupilles de l'État d'Indre-et-Loire est modifié comme suit :

A-Représentant du Conseil Départemental

- Madame Nadège ARNAULT

- Madame Éloïse DRAPEAU

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

1/3

B-Représentant d'associations familiales dont une association des familles adoptives

TITULAIRE

- Madame Barbara DESBOIS, représentant l'Association « Enfance et Familles d'Adoption »

SUPPLÉANTE

- Madame Séverine LEFAY, membre de l'association « Enfance et Famille d'Adoption »

TITULAIRE

- Madame Monique FONTAINE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-Loire

SUPPLÉANT

- Monsieur Jean-Philippe GERARD, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-Loire

C-Membre de l'association d'entraide des Pupilles et anciens Pupilles de l'État

TITULAIRE

- Monsieur Samuel BEGUE

SUPPLÉANT

- Monsieur Maxime GROULT

D-Membres de l'association d'assistantes familiales

TITULAIRE

- Madame Brigitte GUERINEAU, représentant l'Association des Assistantes Familiales d'Indre-et-Loire

SUPPLÉANTE

- Madame Christelle RENARD, assistante familiale

E-Personnalités qualifiées en raison de l'intérêt qu'elles portent à la protection de l'enfance et de la famille

- Monsieur Guy NEVEU, ancien directeur d'établissement enfance

- Madame Nadège DOURDOUILLE, notaire (représentant la chambre des notaires d'Indre-et-Loire)

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Les articles 2 à 4 de l'arrêté du 27 septembre 2021 sont inchangés.

Article 2 : voies de recours :

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre des Solidarités et des Familles ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Tours, le 14 septembre 2023

{signé}

Patrice LATRON